

Peine capitale

MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant dépôt de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 mai, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

● (1530)

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, poursuivre mon discours de lundi sur la peine capitale. Lorsque je me suis interrompu, j'achevais de parler de l'influence de la télévision sur la perception de la violence dans notre société moderne. J'aimerais y revenir un instant.

Il me semble tout à fait clair que la société canadienne est l'une des plus paisibles qui soient au monde, sans exception aucune. Pourtant, lors des nombreuses réunions que j'ai organisées dans ma propre circonscription, j'ai constaté, comme bon nombre de mes collègues, que de nombreux commentants sont convaincus que nous vivons dans une société instable, violente et très dangereuse.

La télévision, je l'ai déjà dit, est pour beaucoup dans cette perception amplifiée outre mesure que nous avons de la violence, mais je n'ai rien dit jusqu'ici sur l'effet considérable des reportages sur l'actualité, surtout lorsqu'il s'agit d'atrocités, d'actes violents ou inhumains, où qu'ils se produisent dans le monde, et qu'on fait ressortir de la façon la plus dramatique et même souvent bizarre qui soit. Peut-on alors s'étonner qu'exposés à ces bulletins de nouvelles, bombardés par eux constamment, nous en arrivions à la conclusion, souvent à notre insu, que ce distillat, ces capsules de violence provenant d'un peu partout au monde chaque jour reflètent vraiment la situation dans notre pays, dans notre milieu.

Nombreux sont ceux qui ne se pensent en sécurité dans les rues ni chez eux et qui croient voir un voleur ou un criminel à tous les coins de rue mais qui n'en ont jamais rencontré. Leurs craintes ne sont pas fondées sur leurs observations ou leur expérience personnelles du tout mais sur des ouï-dire et elles sont alimentées par les moyens de communication. Dans notre société, on attire continuellement notre attention sur l'extraordinaire, que nous finissons par prendre pour l'état normal de la société.

Bien des gens sont en partie, d'autres presque totalement victimes des moyens de communication modernes et ils

[M. Lee.]

commencent à recueillir les fruits de la crainte et de l'appréhension émanant de la société en général. Si cette crainte a pris de telles proportions, c'est parce que notre société se nourrit presque exclusivement des nouvelles transmises par les moyens de communication qui leur confèrent un certain réalisme alors qu'elles sont isolées de leur contexte réel. Je ne critique pas les moyens de communication ni la crédulité du public. Je dis tout simplement que nous commençons à percevoir nos réactions et à être conscient de nos rapports avec les moyens de communication, ce que, jusqu'à présent, nous avions quelque peu négligé.

La présente réclamation de la peine de mort comme solution à la violence n'est qu'un début, car, lorsqu'on aura découvert qu'elle ne règle pas le problème, comme on le croit, la population réclamera peut-être un type d'ordre public qui sapera l'essence même de notre système judiciaire et les dispositions sacrées et historiques qui le fondent.

Cette crainte excessive, fondée en partie sur des fantasmes, commence déjà à s'exprimer, en ce sens que d'après bien des gens, on ne peut plus se permettre de présumer de l'innocence d'un citoyen tant qu'il n'est pas prouvé coupable. C'est une tentative bien maladroite de justice instantanée. Beaucoup veulent une justice très expéditive, qui rappelle plus les premiers temps de la colonie que l'époque civilisée où nous vivons. Je pense que, par le passé, la balance a peut-être trop penché du côté du criminel sans tenir assez compte de la nécessité véritable de protéger la société. Je ne pense pas qu'on puisse corriger la situation en faisant pencher à l'excès la balance dans l'autre direction, au détriment des droits et des privilèges des citoyens de notre société qui peuvent, à tort ou à raison, être accusés d'un délit. Notre société a réellement besoin de positions équilibrées, en ce qui concerne notamment cette question si controversée et si explosive.

Ce sera un triste jour que celui où, pour avoir mal perçu la réalité, nous aurons anéanti nos libertés les plus fondamentales, les droits et la protection des individus, conquis au fil des années, sous prétexte que les citoyens croient ainsi mieux se protéger contre le monde qu'ils perçoivent mais qui est faux et artificiel.

Les gens sont en faveur de la peine capitale parce qu'ils croient mettre de cette façon un terme à la violence, mais c'est loin d'être le cas. Je ne veux pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que la loi actuelle n'a pas besoin d'être modifiée, ni même que la mesure à l'étude est parfaite. Bien au contraire, il faut changer non seulement la loi mais l'administration de la justice et les forces de l'ordre qui sont chargées de faire respecter la justice dans notre société. Nous pouvons obtenir ce résultat mais devons nous garder de réagir trop fortement.

Je le répète, en tant qu'hommes politiques, nous devons tenir compte du point de vue des électeurs, mais sans nul doute aussi, en tant que députés et que législateurs, nous sommes avant tout tenus de considérer la question sous son véritable jour.

Le quatrième élément de mon discours d'aujourd'hui portera sur les faits concernant la criminalité dans notre société et les conséquences que la peine de mort aurait sur la criminalité. Évidemment, avant de citer des statistiques, j'aimerais dire qu'on manque de données à cet égard. Il est extrêmement difficile de faire de nombreuses recherches et de réunir suffisamment de renseignements pour aboutir à une conclusion comme nous le souhaiterions. Je suis sûr que cela intéressera les députés et le grand public si je rapproche les statistiques criminelles canadiennes de celles